

tombent encore plus difficilement d'accord s'il s'agit d'une région riche en mines d'or.

C'est le cas actuellement pour les Etats-Unis et le Canada, à propos de la frontière de l'Alaska. La commission internationale s'est occupée de ce litige, mais ne semble pas avoir réussi à arriver à une entente. Attendons-nous cependant à voir les Américains finir par gagner leur point.

Un mot de cette question qu'il n'est pas sans intérêt de connaître, et que nous trouvons brièvement exposée dans les observations publiées par un missionnaire Jésuite sur l'Alaska.

Quand ce territoire passa des mains des Russes à celles des Américains, en 1867, on convint de prendre le centre du mont Saint-Elias pour point de départ de cette frontière.

En remontant du Saint-Elias vers le nord, c'était donc le 141^e méridien qui devait marquer la limite des deux pays, puisque le 141^e méridien passe par le centre du Saint-Elias.

Au sud et à l'est, la ligne frontière devait suivre les crêtes de la chaîne des montagnes, tant qu'elles ne seraient pas à plus de 30 milles du littoral, ou bien une direction parallèle aux *sinuosités du littoral*, toujours à la distance de 30 milles de ce littoral quand les montagnes sont à une plus grande profondeur dans l'intérieur.

Cette bordure du littoral s'étend du canal de Portland — par 54°, 40' de latitude nord — jusqu'au Saint-Elias. Cette frontière ne présente aucune difficulté, au moins théoriquement. Il ne serait pas nécessaire de jalonner sur le terrain, si la région coupée par cette ligne n'était pas précisément celle des mines d'or du Yukon supérieur.

Comme elle traverse une région de mines d'or, il faut donc que cette ligne soit déterminée sur le terrain, afin que les mineurs sachent bien si leur lot est sur le sol américain ou sur le sol canadien, et ne soient pas exposés à la perte de leurs titres de concession.

Cependant le point le plus épineux de cette question de frontières concerne, non pas la partie nord de l'Alaska, mais la partie sud, qui s'étend au sud et au sud-est du Saint-Elias. Le Canada et les Etats-Unis ne sont pas d'accord sur la manière d'interpréter ce qu'on entend par cette *ligne littorale*, à laquelle la frontière doit rester parallèle, à une distance de 30 milles.

Ce qui milite en faveur des prétentions des Américains c'est